



Falsification d'un cheque pour l'encaisser

Par **gallandfrederic**, le **09/11/2008** à **19:33**

Bonjour,

J'ai établi un chèque de 1000 euros à l'ordre de A. Une personne B, à côté du nom du bénéficiaire A, à rajouté son nom B. Au dos du chèque, il a renseigné son propre N° de compte (B), et a signé. Il a remis ce chèque à sa banque(B). Mon compte a été débité de 1000€.

Hormis le fait que j'ai déposé plainte contre B pour Falsification en écriture, je voudrais savoir si la responsabilité de ma banque, ou de la banque de B, est engagée.

Dans l'affirmative, dois je demander à la banque responsable(ou dans tous les cas à la mienne?) de recrediter mon compte de la somme (et des frais de copie du chèque).

Merci pour votre réponse.

Frédéric